

Réduire les moyens, quelles conséquences?

Le cas d'Elodie, 36 ans

LA SITUATION

Elodie* a 36 ans. Elle est au bénéfice d'une rente AI et de prestations complémentaires (PC). Elle est confrontée à des difficultés de vie qui sont de surcroît liées à une addiction aux produits psychotropes. Elle est en traitement dans le centre résidentiel depuis 3 ans. Son projet principal est la possibilité de s'insérer dans une vie sociale qui soit la plus autonome possible. Elle est en demande de curatelle volontaire pour sa gestion financière, le jour où elle sera en capacité de vivre seule dans son logement.

LA REPONSE DE L'INSTITUTION

L'institution où réside Elodie oriente son accompagnement psycho-social sur les temps de vie « hors espace » de vie résidentielle ou sur des activités d'ateliers, afin d'apprendre à Elodie de mieux « gérer » son temps libre. Le programme éducatif de l'institution favorise la participation à des activités sportives ou sociales extérieures. Elle entend ainsi favoriser grandement la perspective de l'intégration d'Elodie dans la cité. Pour cela, l'institution offre des accompagnements spécifiques réguliers: cela va du rattrapage scolaire au cours de chant, en passant par des activités sportives extramuros. L'objectif est de favoriser les apprentissages liés aux compétences sociales et aussi de renforcer l'estime de soi et le sentiment d'appartenance.

LES CONSEQUENCES D'UNE REDUCTION DES MOYENS

Si les moyens se réduisent, Elodie ne pourra certainement plus participer aux différentes activités et bénéficier de ces prestations spécifiques de socialisation positive.

L'institution sera contrainte de centrer ses ressources sur une offre plus limitée dans le temps, l'espace et l'intensité. Par exemple, certaines prestations d'accompagnement ne pourront plus être assurées. Elodie sera moins bien accompagnée et encadrée, ce qui pourrait augmenter sa vulnérabilité. Or, la répercussion directe d'une plus grande fragilité est un risque potentiel de passage à l'acte, avec toutes les conséquences pour Elodie, ses proches, et des coûts pour la collectivité par un passage en prison ou des hospitalisations répétées.